

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision du PLU de la Commune historique d'Epagny, Commune d'Epagny Metz-Tessy

Par arrêté n°A-2019-24 du 29 octobre 2019, le Président de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Anancy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune historique d'Epagny, Commune d'Epagny Metz-Tessy. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision du plan local d'urbanisme de la Commune historique d'Epagny, Commune d'Epagny Metz-Tessy, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Anancy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur FLORET en qualité de Commissaire enquêteur.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du vendredi 15 novembre 2019 au lundi 16 décembre 2019** pour 31 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Anancy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- **Mairie site d'Epagny** – 143 rue de la République – 74330 EPAGNY METZ-TESSY  
les lundis, mardis, mercredis et jeudis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30h  
les vendredis de 8h30 à 12h  
le site d'Epagny est fermé le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois : de 8h30 à 12h.
- **Mairie site de Metz-Tessy** – 15 rue Grenette – 74370 EPAGNY METZ-TESSY  
les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
les mardis : de 13h30 à 17h30  
les samedis (hors vacances scolaires) : de 9h00 à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Anancy [www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/1777](http://www.registre-dematerialise.fr/1777)

Du 15 novembre 2019 à 8h30, au 16 décembre 2019 à 17h, les observations et les propositions sur le projet de révision du PLU de la Commune historique d'Epagny, Commune d'Epagny Metz-Tessy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Anancy – Pour la révision du PLU d'Epagny Metz-Tessy, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/1777](http://www.registre-dematerialise.fr/1777)

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Anancy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Anancy, en mairie site Epagny et en mairie site Metz-Tessy, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants, en mairie :**

En mairie- site Epagny:

- Vendredi 22 novembre 2019, de 9h à 12h,
- Jeudi 28 novembre 2019, de 14h à 17h,
- Mercredi 11 décembre 2019, de 14h à 17h,
- Lundi 16 décembre 2019, de 14h à 17h.

En mairie – site Metz-Tessy

- Samedi 07 décembre 2019, de 9h à 11h30.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre au Président ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

- Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an après la clôture de l'enquête, au siège du Grand Anancy (direction de l'Aménagement du Grand Anancy - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX), en mairie site Epagny (143 rue de la République – 74330 EPAGNY METZ-TESSY) et en mairie site Metz-Tessy (15 rue Grenette – 74370 EPAGNY METZ-TESSY) aux jours et heures habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/1380](http://www.registre-dematerialise.fr/1380) accessible à partir du site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)).

Monsieur le Président du Grand Anancy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Anancy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Anancy ([www.grandanecy.fr](http://www.grandanecy.fr)),

Le Président,

Jean-Luc RIGAUT.